Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER	
Raison sociale de l'entreprise	SAS	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Ci-jointe la licence communautaire	
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE	

	Liaison déclarée
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :	
 Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré 	
 Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés 	
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%	
 Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 	
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°. rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	- MONTELIMAR SUD -A7 SORTIE SUD, 26780 MALATAVERNE Point GPS Google Maps : 44.481091, 4.764593
Destination ³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	- AVIGNON -Centre commercial Bul d'Air -130 chemin du pont Blanc -84270 Vedène Point GPS Google Maps : 43.979820, 4.889451

^{1 «} Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

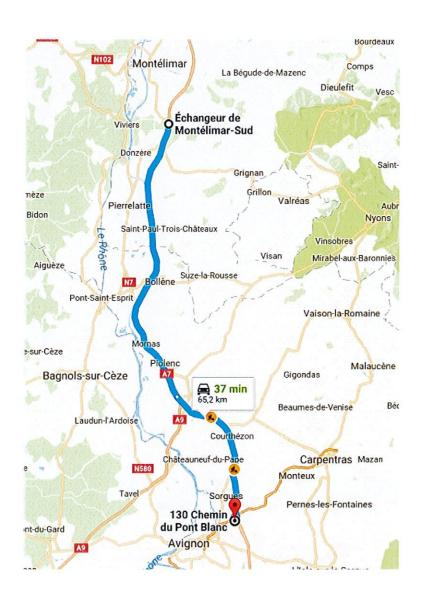
² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte Montélimar - Avignon
Temps de parcours en neuves activitudes	00h45
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire Montélimar Avignon" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 2 trajets jour * 365 = 35 040 places maximales







Origine:

- MONTELIMAR SUD A7 SORTIE SUD, 26780 MALATAVERNE.
- Point GPS Google Maps: 44.481091, 4.764593

Destination:

- AVIGNON Centre commercial Bul d'Air 130 chemin du pont Blanc – 84270 Vedène.
- Point GPS Google Maps: 43.979820, 4.889451

Temps de trajet : 00h45

Distance selon Google maps: 65 kms

	Montélimar - Avignon
Jour de fonctionnement	Aller
	Horaire 1
Lundi	10h05
Mardi	10h05
Mercredi	10h05
Jeudi	10h05
Vendredi	10h05
Samedi	10h05
Dimanche	10h05
	Avignon - Montélimar
Jour de fonctionnement	Retour
	Horaire 1
Lundi	15h35
Mardi	15h35
Mercredi	15h35
Jeudi	15h35
Vendredi	15h35
Samedi	15h35
Dimanche	15h35
Fréquence	1aller retour / 365 jours / an